

## **Technicienne en arts graphiques**

### **Technicien en arts graphiques**

**Classe: 15**

#### **Description de la fonction**

#### **Rôle principal**

Le rôle principal et habituel consiste à réaliser des travaux techniques reliés à la conception et à la production de matériel graphique pour des fins pédagogiques, de publicité, d'information ou de publication.

#### **Attributions caractéristiques**

1. Conçoit et réalise le matériel graphique permettant d'illustrer et de communiquer les idées formulées.
2. Détermine les moyens les plus appropriés pour produire l'effet visuel désiré et la méthode de reproduction adéquate.
3. Prépare les différents croquis, dessins, illustrations, montages et maquettes des sujets à représenter. S'assure de la qualité et de la présentation adéquate du produit fini. Participe à la préparation des décors, des accessoires et des tableaux pour des émissions télévisés ou d'autres activités.
4. Établit le calendrier et les échéanciers des travaux à accomplir; en évalue la faisabilité et les coûts.
5. Collabore avec les autorités de son secteur et les conseille sur les équipements et les méthodes de travail ainsi que sur les procédés propices à répondre aux besoins et assurer l'utilisation efficace et optimale des installations et équipements. Effectue les recherches nécessaires dans les circonstances.
6. Manipule, transporte, classe et inventorie les équipements et le matériel sous sa responsabilité. Assure l'entretien et l'approvisionnement.
7. Complète différents formulaires et prépare les rapports relatifs à son travail.

#### **Note**

Les tâches mentionnées reflètent les éléments caractéristiques de la fonction identifiée et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes.

#### **Qualifications requises**

##### **Scolarité**

D.E.C. dans un champ de spécialisation appropriée.

##### **Expérience**

Deux (2) années d'expérience pertinente.